



Déclaration préalable du SNUipp-FSU 84 à la CAPD du 7 septembre 2017

Monsieur le directeur académique,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour terminer les opérations du mouvement 2017, mais nous souhaitons débiter notre déclaration préalable en dénonçant le traitement qui est fait à toutes les aides à la Direction du département.

L'annonce faite hier en CTSD que les contrats signés par anticipations seraient honorés ne sont que de la poudre aux yeux face à ce qui suivra.

Ces annonces de non-renouvellement malgré les droits ouverts sont une illustration flagrante de ce qui pourrait facilement devenir la norme à travers les régressions du code du travail initiées dans le projet d'ordonnances portées par le gouvernement.

Et cette décision ne touche pas que la situation des personnes mais également celle des écoles. La colère des directeurs gronde et son effet se fera sentir rapidement : impossible pour eux de tenir le plan vigipirate et d'assurer toutes les remontées administratives et multiples tâches qui leur sont demandées.

Les entrées et sorties de l'école à elles seules vont être drastiquement réduites, ce qui va pénaliser les enfants nécessitant des prises en charge.

Chaque école a besoin d'une secrétaire et le SNUipp-FSU continuera à défendre la nécessité de ces emplois sous une forme digne et pérenne.

Concernant le mouvement, le SNUipp-FSU se félicite de la décision de l'administration de permettre aux collègues sans affectation de faire des vœux précis, ce qui facilite grandement le travail d'affectation des participants. Seuls 12 collègues ont été nommés en dehors de leurs 30 vœux et tous ne demanderont pas de révision d'affectation aujourd'hui. Nous défendrons les autres durant la commission.

Nous regrettons néanmoins la tenue du CTSD après la saisie de vœux de juillet, empêchant les collègues à fort barème de pouvoir postuler sur les ouvertures de postes.

La situation de sous-effectif du département à cette rentrée nous a fortement surpris et nous inquiète pour la suite de l'année. Nous espérons que les quelques pistes d'inéats en cours pourront être réalisées pour diminuer l'impact sur le remplacement. Nous demandons, pour éviter ce problème l'année prochaine, l'augmentation du contingent qui sera ouvert aux permutants au mois de mars et à court terme, le recours à la liste complémentaire.

Nous l'avions demandé au groupe de travail du 1er septembre et nous le réitérons aujourd'hui, nous souhaitons connaître la liste des personnels ayant en charge un CP à 12 sur les écoles REP+. Les difficultés rencontrées lors du groupe de travail pour déterminer les affectations nécessaires pour les CP à 12 nous conduisent à renouveler la demande du SNUipp-FSU de ne pas fléchir au mouvement ces postes mais d'ajouter le nombre de postes d'adjoints élémentaires nécessaires aux écoles et de laisser les équipes se déterminer entre elles pour l'attribution de ces classes. Nous souhaitons également connaître le programme d'accompagnement des collègues qui exerceront sur un cp à 12 cette année.

Les délégués du personnel vous ont saisi hier lors du CTSD du problème de l'organisation des ORS des titulaires remplaçants rattachés à des écoles travaillant 4 jours. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont vos conclusions et quel message va être adressé à tous les titulaires remplaçants pour leur préciser le cadre départemental qui sera appliqué au niveau de chaque circonscriptions ?

Pour le SNUipp-FSU, un remplaçant ne peut pas être soumis à une astreinte obligatoire si son école de rattachement est fermée le mercredi matin. Un système de volontariat nous semble indispensable. Enfin, les heures d'astreinte doivent évidemment être décomptées du temps de service hebdomadaire.

D'autres circonscriptions ont réussi à trouver une organisation ayant le souci de concilier le remplacement et les contraintes personnelles des remplaçants. Rattacher tous les collègues aux écoles de 4,5 jours coûtera au final plus en terme de rattrapage d'heure que de gérer les écoles de 4,5 jours avec les TR qui y sont rattachés.

Enfin, nous souhaiterions évoquer quelques questions diverses concernant des points qui nous sont parvenus après le délai de 48 heures précédents la CAPD, concernant les départs en stage CAPPEI et l'attribution des écoles de rattachement.

Nous souhaitons aussi savoir si une date est prévue pour la réunion du conseil de formation.